



Sperrfrist: Redebeginn.

Es gilt das gesprochene Wort.

Saarländische Gipfelpräsidentschaft und Aachener Vertrag: Deutsch-Französische Kompetenz für Europa

Regierungserklärung des Ministerpräsidenten des Saarlandes

Tobias Hans

Staatskanzlei des Saarlandes

Saarbrücken, den 13. Februar 2019

Weitergabe und Veröffentlichung des Inhalts des Redeentwurfs im Gesamten oder in Teilen sowie das Anfertigen von Kopien oder Abschriften – auch in digitaler Form – sind bis zum Ablauf der Sperrfrist grundsätzlich untersagt. Der Redeentwurf ist bis dahin vertraulich zu behandeln und darf nur an befugte Dritte mit einem entsprechenden Hinweis weitergegeben werden.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Élus,

Mesdames et Messieurs,

Chers Sarroises et Sarrois,

Il est de coutume, au sein de ce parlement, que le gouvernement de notre land se prononce régulièrement sur le sujet de l'Europe sous forme d'une déclaration gouvernementale. Aujourd'hui, j'aimerais poursuivre cette tradition, notamment au vu de la signature du Traité d'Aix-la-Chapelle le 22 janvier dernier et de la présidence sarroise du Sommet de la Grande Région. Ces deux événements s'inscrivent dans un contexte global, à savoir l'Europe et l'intégration européenne au sein de l'U.E.

L'intégration européenne comme un progrès de civilisation

Mesdames et messieurs, aujourd'hui, l'Europe est omniprésente dans nos vies. Que ce soient les emplois chez Ford à Saarlouis, la qualité de l'air dans nos villes, la demande en main d'œuvre qualifiée, les normes de qualité dans notre gastronomie, la sécurité de nos données dans la période des réseaux sociaux – il n'y a guère de domaine de notre vie quotidienne ne s'inscrivant pas dans ce contexte européen.

Même si, autrefois, ce n'était pas le cas dans cette ampleur, ce constat n'est pas nouveau. Nous savons aujourd'hui que des relations et des liens vastes au-delà des frontières nationales modernes existent depuis le temps des Celtes. Parfois, cela représente un avantage – pensez à l'échange suprarégional de biens, de produits, de compétences, de connaissances et de personnes. Parfois, cela représente un inconvénient – pensez aux guerres et aux conflits armés que notre région a vécu tout au long de son histoire.

Depuis la création de notre Europe unifiée – et c'est une nouveauté – les conflits ne sont plus résolus en utilisant les bombes et les grenades mais d'une manière pacifique, en prenant place autour d'une table. De plus, malgré des intérêts différents, nous nous trouvons dans une sphère plus grande, centrée sur les points communs. Un tel acquis, mesdames et messieurs, c'est ce que l'on appelle une civilisation. Et comme cet acquis représente un état supérieur à celui d'avant, on

parle également d'un progrès de civilisation. L'Union européenne est le résultat d'un tel progrès de civilisation. Nous ne devons plus jamais perdre ce progrès. C'est la raison pour laquelle, dans le contexte de l'Europe, le gouvernement de la Sarre ne peut jamais se poser la question du « si » mais uniquement celle du « comment ». C'est la raison pour laquelle nous nous engageons pour l'Europe – notamment à l'époque actuelle.

Des opinions plus sceptiques sur l'UE

Car une chose est sûre : la cohésion est en danger. Depuis 2000 – et nous ne devons pas oublier ce constat – 10 sur 14 référendums en lien avec l'Europe dans les États membres ont donné des résultats négatifs dans le sens d'un renforcement de l'UE. Le référendum le plus douloureux a été celui de 2016 sur le Brexit au Royaume-Uni.

Le constat est pareil pour le taux de participation aux élections européennes. Lors des premières élections pour le Parlement européen en 1979, la participation s'est élevée à 63%. En 2014, ce taux a atteint 43% et seulement 28% parmi les moins de 24 ans. En même temps, les forces sceptiques de l'UE voire hostile à l'UE, peu nombreuses en 1979, ont représenté 20% en 2014. Selon les sondages, ces partis pourraient dépasser les 25% en mai prochain. Dans les parlements nationaux et régionaux, les partis qui critiquent l'UE deviennent de plus en plus forts. Tous ces chiffres nous montrent – et il ne faut pas le nier – que les citoyens européens sont de moins en moins favorables à l'UE.

Plus de subsidiarité au sein de l'UE

Quelle est notre réponse à cette situation ? D'une part, nous ne devons certainement pas reprendre les paroles de ceux qui sont contre l'UE. Pour nous, l'Europe est toujours une conviction. Une politique qui nie ses propres convictions ne sera jamais couronnée de succès.

D'autre part, notre réponse ne peut pas se limiter à réclamer uniquement « plus d'Europe » ni être un patriotisme européen naïf, comme pour dire : maintenant plus que jamais ! Cela serait beaucoup trop simple et nous risquerions ainsi de perdre l'héritage de Konrad Adenauer, Robert Schuman et d'Alcide de Gasperi.

Notre réponse doit plutôt être une réponse double.

Premièrement, nous devons nous concentrer sur les éléments qui par le passé ont fait de l'Europe le moteur du progrès, à savoir une réflexion critique sur elle-même. Nous devons essayer d'identifier les problèmes qui règnent au sein de l'UE et qui font que les citoyens sont de plus en plus sceptiques à son égard et qu'un partenaire important a même choisi de quitter l'UE.

A mon avis, le nombre trop important de règlements et de directives de l'UE font partie de ces problèmes. Malgré la légitimité démocratique de ces réglementations, assurée par la participation du Conseil et du Parlement européens, beaucoup de citoyens ont l'impression que des décisions qui les concernent sont prises à Bruxelles, selon des procédures peu compréhensibles, et qu'ils n'ont aucune influence sur ces décisions. Il y a donc cette sensation d'un déficit de démocratie.

Ne vous méprenez pas, je ne veux surtout pas renforcer cette fausse impression selon laquelle presque tous nos normes juridiques seraient adoptés à Bruxelles. Bien sûr qu'il est positif de disposer de normes communes, appliquées sur tout le territoire de l'UE, dans le domaine de la protection des consommateurs et de l'environnement. Mais nous devrions également réfléchir sur les dimensions de ces réglementations dans les cas précis. Je me demande, par exemple, si cela fait du sens de fixer des seuils contraignants pour toute l'UE concernant les oxydes nitreux, si, comme nous le savons, dans la pratique les pays respectifs appliquent des méthodes tout à fait variées. A mon avis, le temps est venu de nous entretenir de nouveau sur le principe de subsidiarité et la répartition des compétences au sein de l'UE.

Car, malgré la nécessité de coopérer, nous devons éviter que les citoyens aient l'impression d'une perte de contrôle démocratique. Les conséquences se manifestent dans les taux d'abstention, dans le succès des partis hostiles à l'UE et, finalement, dans la sortie du Royaume-Uni. Si l'Europe n'aborde pas ces questions-là, la situation deviendra encore plus délicate. J'en suis profondément convaincu.

L'Europe comme une communauté de destins

Toutefois, mesdames et messieurs, nous devons éviter à tout prix que la situation devienne encore plus difficile. Car nous avons urgemment besoin d'une Europe plus intégrée dans d'autres domaines.

Quel que soit le regard que porte chacun sur les déficits de l'UE, nous connaissons depuis 1968 la force normative du factuel. Cela veut dire qu'au-delà de tous les souhaits et de toutes les préférences, il y a des faits objectifs que nous ne pouvons pas nier et qui devons guider nos actions.

Depuis la fin du conflit entre les pays de l'Est et les pays de l'Ouest, le monde a profondément changé. Les relations transatlantiques étroites qui nous garantissent la paix depuis la période d'après-guerre sont, pour le moins, remises en question. En même temps, nous devons faire face à de nouvelles tentatives impériales de la Russie. Celles-ci sont accompagnées d'initiatives autocratiques, imitées, à leur tour, par le Président turque. Quand nous tournons notre regard vers le Proche Orient ou le nord de l'Afrique, nous apercevons un printemps arabe échoué, des dictatures et du chaos, en tous cas – sauf en Tunisie – aucune procédure de démocratisation prometteuse. De plus, il y a la nouvelle Chine, de retour sur la scène mondiale comme force économique et politique. En Europe central et occidental, nous faisons face à la menace permanente du terrorisme islamiste.

Chacun peut avoir un regard différent sur tous ces phénomènes. Cependant, il est incontestable qu'aucune initiative nationale d'un Etat européen ne saura faire face à ces défis. Que cela nous plaise ou non, le monde tel qu'il est autour de nous nous oblige à coopérer. Que cela nous plaise ou non, l'Europe est d'ores et déjà une communauté de destins. Mesdames et messieurs, il est uniquement à nous de décider si notre communauté de destins réussira ou non.

L'Europe comme une communauté de destins réussie

Nous voulons que l'Europe reste une communauté de destins réussie. Concrètement, cela veut dire que nous voulons que nos enfants puissent vivre dans un monde caractérisé par la paix, la liberté et la prospérité. Il n'est même pas question de leur offrir des conditions de vie supérieures aux nôtres. Cela serait un grand succès pour nous de pouvoir leur offrir des conditions de vie similaires. Et il s'agit là, mesdames et messieurs, déjà d'un grand défi.

Afin d'y parvenir, nous avons besoin d'une Europe qui crée et exploite de nouveaux potentiels de croissance. Notre continent a besoin d'une croissance durable grâce à l'innovation, la productivité et la création de valeurs. En revanche, l'Europe n'a pas besoin d'une croissance de courte durée, basée uniquement sur

la consommation et créée par toujours plus de dettes. Nous avons besoin d'une Europe juste, munie de systèmes sociaux performants qui garantissent, de manière précise, à tous les démunis une vie digne. Nous avons besoin d'une lutte transfrontalière contre la délinquance. Les frontières ouvertes ne doivent pas être une carte blanche pour les gangs criminels. Nos démocraties doivent être capables de résister à tous leurs ennemis. Nous avons besoin d'une Europe commune qui soit consciente de ses valeurs humanistes et qui défende activement ces valeurs. Finalement, nous avons besoin d'une Europe prête à se défendre, par sa propre volonté, et capable de se défendre, par sa propre force.

Quand il est question de cette Europe-là, mesdames et messieurs, j'affirme très clairement : oui, nous avons besoin de plus d'Europe.

L'Allemagne et la France

Mesdames et messieurs, l'Europe a besoin d'un nouveau départ. Ce départ peut uniquement être initié par la France et l'Allemagne. Dès 1946, dans son fameux discours lancé à Zurich, Winston Churchill a considéré le partenariat franco-allemand comme la clé à l'unification européenne. Les événements ayant suivi son discours lui ont donné raison. Quand le moteur franco-allemand est en panne, c'est le processus de l'intégration européenne dans son ensemble qui stagne. Quand le moteur franco-allemand est en marche, l'Europe avance.

Cependant, Allemands et Français n'ont pas toujours eu les mêmes intérêts. En effet, c'est plutôt le contraire qui est juste. L'Allemagne et la France ont souvent affiché les conceptions de l'Europe opposées. Une fois un compromis établi entre ces deux-là, les autres pouvaient les suivre.

Ce dualisme franco-allemand est loin d'être dépassé aujourd'hui. Les différences qui persistent entre les Allemands et les Français même 50 ans après la signature du Traité de l'Élysée se traduisent, entre autres, par les approches différentes concernant l'énergie nucléaire et les dangers qui y sont liés. Cette forme d'énergie ne pose aucun problème à la plupart des Français alors que les Allemands y sont beaucoup plus sensibles et réclament une certaine prise en compte de leurs inquiétudes. C'est la raison pour laquelle nous avons, en coopération avec le Bade-Wurtemberg et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, introduit une proposition de résolution au Bundesrat visant à demander au gouvernement fédéral d'entamer des discussions avec notre pays voisin sur la fermeture la plus rapide

possible des centrales nucléaires à risques – comme par exemple celle de Cattenom. De l'autre côté, la France a récemment déclaré, de manière inattendue, vouloir approuver la modification de la directive européenne sur le gaz. Cette modification serait synonyme d'exigences supplémentaires pour Nord Stream 2, une priorité du gouvernement fédéral, par lesquelles tout le projet risquait de perdre sa rentabilité. Un tel exemple nous démontre que nous ne devons pas méconnaître le partenariat entre la France et l'Allemagne et le considérer comme une lune de miel éternelle. Ce partenariat aussi est soumis régulièrement aux critères d'une pure politique d'intérêts.

Cependant, cela ne veut pas dire non plus que le partenariat entre la France et l'Allemagne constitue un placebo sans effets réels. L'importance et la valeur particulière de ce partenariat résident dans cette articulation d'intérêts contraires, dans la recherche du compromis et dans la volonté forte d'y parvenir ensemble. Le fait que, finalement, les deux partis sont parvenus à trouver une solution pour Nord Stream 2 constitue la preuve la plus récente de ce constat.

Le Traité de l'Élysée de 1963

Dans cette optique, il est un bon signe que la France et l'Allemagne aient renouvelé le Traité de l'Élysée datant de 1963 en signant le Traité d'Aix-la-Chapelle.

Le Traité d'Aix-la-Chapelle s'inscrit dans la continuité du Traité de l'Élysée de 1963. Ce Traité de l'Élysée n'a pas été l'acte fondateur de la réconciliation franco-allemande. Celle-là avait déjà été entamée pendant les années précédentes et était bien lancée après la solution de la question de la Sarre par l'Accord de Luxembourg de 1956. Le Traité de l'Élysée, signé presque 10 ans après, a plutôt été la déclaration solennelle de ces relations particulières.

Nous ne devons pas encourager la constitution de mythes. La signature du Traité de l'Élysée n'a pas été un acte altruiste à l'époque. Pour Charles de Gaulle, l'objectif a été de limiter l'influence des Etats-Unis par une alliance franco-allemande forte. Pour la République fédérale d'Allemagne, cette alliance a été une fin en soi et ne devrait pas nuire à ses relations transatlantiques ce qui a été confirmé dans un préambule du traité. Charles de Gaulle l'a vécu comme une grande déception. Pour lui, le traité ne correspondait plus à son objectif initial.

Pourtant, le traité a eu un effet inattendu et a donné lieu à tout un tas d'initiatives et d'institutions de la coopération étroite entre les deux pays à tout

plan – gouvernements, parlements, collectivités territoriales, communes, société civile. Jusqu'aujourd'hui, il n'y a pas deux autres pays européens liés par un tel partenariat.

Le Traité d'Aix-la-Chapelle

C'est la raison pour laquelle le Traité d'Aix-la-Chapelle est un bon signe à une époque où des modèles politiques unilatéraux semblent devenir une mauvaise habitude. A une époque où certains confondent une politique d'intérêts raisonnable avec un pur égoïsme. A une époque où la coopération d'antan laisse de plus en plus d'espace à la confrontation, et ce, malheureusement, même entre des partenaires européens. A cette époque-là, le Traité d'Aix-la-Chapelle est un signal fort qui se fait ressentir au-delà de nos deux pays. Je suis convaincu qu'un jour à l'avenir, nous dirons tous : heureusement que la France et l'Allemagne ont montré la voie en 2019.

Le Traité d'Aix-la-Chapelle ne devrait même pas réinventer la roue. Dans beaucoup de domaines, les deux partis ont justement réaffirmé vouloir poursuivre et intensifier leur bonne coopération. Cela s'applique aux consultations mutuelles, à la coordination de l'action au sein de l'UE, à la politique de l'économie, des finances, de la défense et de la sécurité, à la lutte contre le terrorisme, la politique concernant l'Afrique, à la politique de la culture, de l'éducation et de la recherche. Dans tous ces domaines, le traité contient peu de nouveautés – sauf, par exemple, la création d'une liste de projets surveillée par le Conseil des ministres franco-allemands, auxquels, d'ailleurs, des représentants des länder allemands et des régions françaises sont susceptibles d'être invités à l'avenir, la mise en place d'un conseil commun d'experts économiques, la création d'un fonds citoyen pour soutenir les jumelages ou la création de nouveaux outils d'excellence franco-allemands pour la recherche, l'éducation et la formation professionnelle. On peut également citer l'admission permanente de l'Allemagne au Conseil de sécurité de l'ONU qui est devenue la priorité de la diplomatie franco-allemande. Une autre nouveauté constitue la clause selon laquelle « un membre du gouvernement d'un des deux États prend part, une fois par trimestre au moins et en alternance, au conseil des ministres de l'autre État. » Afin de maîtriser le changement numérique, les deux États ont décidé de mettre en place un Forum pour l'avenir franco-allemand afin de travailler sur les processus de transformation de leurs sociétés.

En complément du Traité d'Aix-la-Chapelle, il est prévu d'adopter une déclaration parlementaire entre le Bundestag et l'Assemblée nationale ainsi qu'entre le Bundesrat et le Sénat. A travers cette déclaration, non prévue au début, la coopération parlementaire déjà très étroite sera manifestée, réaffirmée et intensifiée. En ma qualité de président du groupe d'amitié France – Allemagne du Bundesrat et de président de la conférence des ministre-présidents, je me suis fortement engagé dans ce sens. Je remercie mes collègues en provenance des autres länder d'avoir suivi cette initiative.

Du point de vue de la Sarre, le chapitre dédié à la coopération transfrontalière et son rôle primordial réaffirmé par ce chapitre constituent le point essentiel du nouveau traité. En toute modestie, je peux dire que nous y sommes pour beaucoup. Lors des négociations, nous avons réaffirmé sans cesse l'importance cruciale des régions frontalières pour l'amitié franco-allemande et avons plaidé pour l'intégration de ces régions dans le nouveau traité. C'était loin d'être une évidence, notamment pour nos amis français car le regard qu'ils portent sur ces régions situées à la périphérie reflète toujours cette approche centraliste traditionnelle.

Outre la réaffirmation de l'importance des régions frontalières, le traité cite parmi les objectifs communs le bilinguisme au sein des régions frontalières ainsi que le renforcement de la mobilité numérique et physique.

Néanmoins, le traité contient deux points encore plus importants : premièrement, il est prévu de mettre en place un comité de coopération transfrontalière composé de représentants des collectivités locales, régionales et nationales ainsi que des parlements. Il s'agit d'un organe central qui est censé s'occuper de tous les aspects de la coopération transfrontalière, identifier des projets prioritaires et aider à supprimer des difficultés et des obstacles. Grâce à ce comité, la coopération transfrontalière devient une priorité des deux gouvernements nationaux.

Deuxièmement, afin de surmonter des obstacles à la coopération si aucun autre instrument approprié n'existe – je cite – « des dispositions juridiques et administratives adaptées, notamment des dérogations, peuvent également être accordées. » En d'autres mots, cela veut dire que la France et l'Allemagne préparent la voie à la proposition faite par le Luxembourg, à savoir la mise en place d'un droit spécifique aux régions frontalières, que l'on appelle « european cross-border mechanism ». Cela peut permettre de vraies co-administrations, par

exemple pour des crèches, des connexions routières et ferroviaires ou pour d'autres services publics.

La coopération transfrontalière

Le fait que le Traité d'Aix-la-Chapelle accorde une importance primordiale à la coopération transfrontalière nous incite à nous engager encore davantage. Car dans ce domaine, nous pouvons observer clairement la force normative du factuel. Parmi ces faits, nous pouvons citer les 230.000 personnes qui, tous les jours, traversent une frontière pour aller travailler dans un autre pays. Parmi ces faits, nous pouvons citer un taux de chômage parmi les jeunes en Lorraine qui dépasse les 20% alors que les entreprises allemandes cherchent désespérément des apprentis et du personnel qualifié. Parmi ces faits, nous pouvons citer la nécessité des PME d'avoir un accès sans barrières aux marchés transfrontaliers afin de pouvoir créer une croissance durable. Une chose est sûre : il y a beaucoup d'éléments qui plaident en faveur du renforcement de la coopération transfrontalière. Et je ne connais aucun élément qui plaide pour le contraire.

Au cours des dernières années, nous avons sans aucun doute réalisé beaucoup de progrès : les partenariats entre les écoles, les rencontres entre les élèves, les programmes pour l'apprentissage des langues, la formation en alternance transfrontalière, des manifestations culturelles de rayonnement national, la coopération entre les hôpitaux, les interventions des services de secours, la coopération entre les services de police, le Parc Archéologique Européen de Bliesbruck-Reinheim ainsi que de nombreux projets supplémentaires illustrent le chemin que nous avons parcouru ensemble. Nous pouvons nous réjouir de voir tous ces efforts reconnus par le Traité d'Aix-la-Chapelle. Cela montre que nous sommes sur la bonne voie.

La Stratégie France

Ce constat s'applique, tout d'abord, à notre Stratégie France. Ce n'est pas uniquement la Commission européenne qui la considère comme une solution de modèle pour les stratégies de plurilinguisme. La réaffirmation, par le Traité d'Aix-la-Chapelle, du plurilinguisme comme un objectif principal confirme que nous avons pris la bonne direction en 2013. Pendant les 5 ans passés depuis la présentation des grandes orientations de cette stratégie, nous avons pu réaliser beaucoup de progrès : le nouveau concept pour l'apprentissage des langues dé-

veloppé par l'Université de la Sarre et le Ministère de l'Éducation confirme que notre modèle d'un plurilinguisme fonctionnel à l'école et dans l'éducation en général représente une opportunité pour tous. Le nombre d'écoles maternelles et primaires qui appliquent les approches scientifiques de l'apprentissage des langues étrangères dès le plus jeune âge est en hausse, tout comme le nombre de contrats d'apprentissage franco-allemands. Sur 480 écoles maternelles en Sarre, 220 sont des écoles bilingues. 68 écoles maternelles sarroises sont reconnues comme des établissements bilingues pour enfants par le « réseau franco-allemand Ecoles Maternelles bilingues – Elysée 2020 ». Sur tout le territoire allemand et français, il y a 158 établissements de ce type. 47 sur les 162 écoles primaires sarroises enseignent le français dès la première année scolaire. Pour tous les autres enfants, l'apprentissage du français est obligatoire dès la troisième année scolaire. De plus, quatre écoles primaires bilingues et une autre école primaire proposant une filière bilingue tout au long de la journée enseignent le français dès la première année.

Je pourrais facilement vous citer encore plus de chiffres – comme par exemple les résultats sans précédent à l'échelle nationale lors des examens organisés par l'Etat français pour les certificats de langue ou le nombre croissant d'élèves obtenant le certificat de compétence de la CCI et du Ministère de l'Éducation, les quatre écoles proposant l'AbiBac, le lycée franco-allemand ou encore le Schengen-Lyzeum. Tous ces chiffres illustrent que la population reconnaît nos efforts pour renforcer l'apprentissage du français. Premièrement, ce constat démontre que la Sarre a, en effet, une grande affinité avec la France. Deuxièmement, cela montre que nous avons raison de ne pas négliger l'apprentissage de l'anglais. Nous allons alors continuer sur cette voie.

Cependant, mesdames et messieurs, notre Stratégie France ne se limite pas à la dimension culturelle d'un apprentissage renforcé de la langue. Nous avons comme objectif de faire de notre territoire un espace encore plus attrayant aux yeux des entreprises allemandes et françaises. C'est la raison pour laquelle nous avons créé la possibilité de mener des procédures en français dans le domaine du droit privé et auprès des chambres de commerce. Nos efforts visant à renforcer notre connexion par ICE et TGV avec Paris s'inscrivent dans la même démarche. Cette connexion est primordiale pour la situation centrale de notre Grande Région au cœur de l'Europe. Le nombre de passagers en hausse sur cette ligne nous donne un argument de poids.

Nous plaçons beaucoup d'espoirs dans la coopération intensifiée entre les universités et les centres de recherche. Notre université, fondée comme « Université de la Sarre » en 1948, est la seule en Allemagne à proposer le diplôme français de la « Licence » grâce à son Centre juridique franco-allemand. De plus, toutes les facultés entretiennent des coopérations de recherche et d'enseignement avec des universités en France. Le « Frankreich-Zentrum » assure une coordination transversale de toutes ces coopérations. Grâce à l'Institut Supérieur franco-allemand de Techniques, d'Économie et de Sciences, créé en 1978 par un accord gouvernemental avec la République française, la HTW dispose non seulement de l'établissement le plus ancien mais, grâce à son développement permanent, également de l'établissement le plus performant de toute l'Allemagne. La coopération étroite avec nos voisins français et européens est donc une marque de fabrique de nos universités. Celle-là se traduit par un nombre très important de cursus communs, comparé à d'autres länder allemands.

Dès aujourd'hui, de nombreux chercheurs français travaillent au sein de nos universités et de nos centres de recherche. Cela s'applique également au DFKI, engagé dans de nombreux projets en coopération avec des partenaires en France. Nous sommes donc en première ligne quand la France et l'Allemagne souhaitent créer un réseau franco-allemand de recherche et d'innovation dans le domaine de l'IA.

Ces efforts sont d'autant plus prometteurs qu'à Paris, la Station F est en train de devenir l'incubateur de start-ups le plus large à l'échelle européenne. Moi-même, je me suis rendu à la Station F où j'ai pu mener des entretiens passionnants. La Sarre compte trouver sa place dans cette structure afin de placer notre excellence scientifique dans des endroits prometteurs. Dans cette optique, il est judicieux d'avoir établi de nouveau une représentation à Paris, d'organiser des déplacements de délégations partout en France, de rencontrer les personnages économiques et politiques les plus importants, comme le Premier-Ministre Édouard Philippe en novembre dernier.

La coopération transfrontalière renforcée dans le domaine de l'intelligence artificielle a également comme objectif de nous permettre de faire partie d'un effort européen collectif. Car sans aucun doute, nous en tant qu'Européens faisons face à une rude concurrence en provenance des Etats-Unis et de la Chine dans le domaine des technologies d'avenir basées sur l'IA. Ces deux pays sont clairement en avance. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin d'un nouveau Plan

Schuman pour une communauté européenne de l'IA. La Commission européenne à Bruxelles a également reconnu cette nécessité que le Traité d'Aix-la-Chapelle mentionne à son tour. Nous allons tout mettre en œuvre pour que la Sarre, forte de son excellence dans la recherche sur l'IA et la cyber-sécurité, devienne le point de départ de cette union de l'IA.

Mesdames et messieurs, malgré tout notre engagement à Paris et à Bruxelles, nos voisins directs au-delà des frontières resteront toujours notre priorité. Il y a exactement cinq semaines, nous avons vécu au sein de ce parlement une nouveauté qui a créé beaucoup de réactions quand Patrick Weiten, Président du Conseil Départemental de la Moselle, a prononcé un discours impressionnant. La déclaration adoptée ce jour-là par le Landtag de la Sarre sera adaptée de manière similaire par le Conseil Départemental le 9 mai prochain. A travers cette déclaration, nous demandons aux gouvernements nationaux de joindre au Traité d'Aix-la-Chapelle des moyens financiers supplémentaires pour la coopération transfrontalière. Il s'agit d'une revendication que je réaffirme volontiers aujourd'hui.

Présidence de la Grande Région

Mesdames et messieurs, à travers notre Stratégie France, nous misons sur une coopération étroite avec notre pays voisin. Cependant, cela n'enlève rien à notre ambition de faire avancer la Grande Région dans son ensemble. Nous portons une responsabilité particulière à ce niveau-là suite au début de notre présidence du Sommet de la Grande Région, le 30 janvier dernier à Remerschen au Luxembourg.

Quant à la Grande Région, nous ne devons pas réinventer la roue non plus. Dans de nombreux domaines, l'intégration avance petit à petit. Je ne dois même pas vous citer tous les détails. Vous connaissez tous les initiatives et les projets sur lesquels nous, en tant que gouvernement, travaillons, tout comme vous en tant que députés. Lors du Sommet – et c'est un point important pour le Landtag de la Sarre – les partenaires ont expressément loué la bonne coopération avec le Conseil Parlementaire Interrégional. Je suis sûr que cette bonne coopération sera prolongée sous la nouvelle présidence assurée par Stephan Toscani, Président de notre Landtag. Cependant, vous connaissez également les domaines dans lesquels beaucoup de travail reste à faire – pensez aux transports publics, aux services de proximité ou aux infrastructures d'approvisionnement. Dans tous ces

domaines, les normes et les dispositions juridiques, administratives et techniques différentes nous empêchent d'améliorer notre coopération.

Dans ce contexte, nous plaçons nos espoirs dans l'option des adaptations et transferts de droit mentionnées dans le Traité d'Aix-la-Chapelle. Nous allons demander à ce que ces promesses soient traduites rapidement dans le droit en vigueur. Une fois cette possibilité créée, nous allons identifier les domaines dans lesquels l'application de ce dispositif est la plus urgente. La mise en pratique constituera la troisième étape. Mesdames et messieurs, outre l'accord de Karlsruhe de 1996, il s'agit d'un nouvel outil qui nous permet de faire un grand pas en avant pour intensifier la coopération transfrontalière. Nous allons maintenant nous engager fortement dans ce sens.

A part cela, nous allons également prendre des initiatives concernant les nombreux chantiers. Par exemple, nous allons poser notre candidature dans le cadre de l'appel à projets de l'UE pour faire de l'Université de la Grande Région une « Université Européenne ». Forte de ses six universités situées dans quatre pays, de ses 135.000 étudiants, de ses 7500 étudiant de doctorat et de ses 10.000 enseignants, l'Université de la Grande Région a le potentiel de servir de modèle à l'échelle européenne voire mondiale. C'est la raison pour laquelle je me suis investi, lors du Sommet à Remerschen, pour que tous les partenaires soutiennent notre candidature, ce qu'ils ont tous affirmé. Moi aussi, je vais expliquer les atouts de notre Université de la Grande Région à la Commission européenne.

Dans ce contexte, nous allons faire avancer des projets de recherche transfrontaliers, tel que le champ d'essai pour la conduite automatisée. Ce projet, porté jusqu'à présent par la Sarre et la Lorraine, sera élargi jusqu'au Luxembourg. Cela s'applique également à un bus automatisé qui assurera une navette transfrontalière. Afin de renforcer la mise en réseau des universités et des chercheurs, tous les ministres compétents en matière de recherche de la Grande Région ont décidé en janvier de mettre en place un nouvel instrument de promotion visant à renforcer la recherche transfrontalière, à promouvoir la recherche d'excellence ainsi que la création de synergies.

Nous allons également nous engager pour faire de la Grande Région une région métropolitaine interrégionale. En coopération avec nos partenaires, nous allons examiner la possibilité d'organiser une exposition interrégionale d'architecture. La « décennie des investissements » prévue en Sarre à partir de 2020 ainsi que

la période de financement de l'UE, en cours de préparation, à partir de 2021 pourraient constituer un cadre approprié pour cette démarche. Nous allons profiter des deux années de notre présidence afin d'en discuter avec nos partenaires et de trouver une décision de principe sur l'utilité d'un tel projet.

Evidemment, nous allons intégrer dans notre agenda les nombreux défis en lien avec l'intensification du marché de l'emploi transfrontalier. Il est question d'obstacles pour les frontaliers dans le droit fiscal et social ainsi que dans le droit du travail et de l'éducation. La « Task Force Frontaliers » qui a été créée il y a quelques années sur notre initiative a trouvé de nombreuses solutions et a supprimé de nombreux obstacles. C'est la raison pour laquelle nous nous engageons, avec l'accord du Sommet, afin de pérenniser la Task Force Frontaliers au-delà de la fin de la promotion Interreg en cours, le 30 juin 2020.

Le Comité Economique et Social de la Grande Région constitue une autre particularité dans notre région frontalière. Il s'agit d'un comité consultatif inédit pour une région frontalière qui représente les intérêts des employés et des employeurs. Les partenaires sociaux se réunissent régulièrement pour parler du développement de la Grande Région. Ils élaborent des propositions pour le Sommet de la Grande Région. Je remercie le nouveau président du CESGR, Monsieur Oliver Groll, d'avoir parlé de la coopération économique et du transport transfrontalier comme de sujets importants dans la Grande Région lors du Sommet de Remerschen.

A mon avis, le domaine de l'économie offre de grandes opportunités pour la Grande Région et pour toutes les parties composantes. Je pense, par exemple, au clustering. Dans notre Déclaration commune, nous avons décidé ensemble de soutenir des initiatives de mise en réseau des entreprises au sein de la Grande Région. A travers de telles mesures, nous souhaitons renforcer l'attractivité de la Grande Région et augmenter sa visibilité à l'international. Un grand accent sera mis sur les secteurs d'avenir, tels que l'industrie 4.0, l'intelligence artificielle, l'électromobilité, les technologies environnementales, l'économie circulaire, la filière forêt-bois ainsi que les circuits-courts agro-alimentaires.

Bien sûr que nous devons travailler sur d'autres domaines aussi. Ainsi, nous comptons faire avancer l'accès transfrontalier aux soins de qualité. Je me réjouis de la coopération qui existe depuis 5 ans entre les SHG-Kliniken Völklingen et le Centre hospitalier Forbach. Je me réjouis également de la coopération réussie

dans le domaine de la formation du personnel des soins entre les SHG-Kliniken Völklingen et l'hôpital de Sarreguemines. Dans le cadre de ces coopérations, des modules de formation transfrontaliers voient le jour et sont appliqués. De plus, les apprentis ont la possibilité d'effectuer des stages dans le pays voisin. C'est notamment dans le domaine de la santé et des soins que la population peut reconnaître les frontières administratives concrètes qui persistent entre les Etats européens ainsi que les solutions que peuvent offrir les coopérations transfrontalières.

Nous comptons également prendre des initiatives dans le domaine de la culture et du tourisme. Je salue la volonté du Sommet de soutenir la coopération avec les experts culturels et touristiques afin de promouvoir le patrimoine touristique et culturel de la Grande Région. Le Sommet incite par exemple à examiner les modalités de la mise en place d'une « Task Force Patrimoine ».

Vous pouvez constater donc, mesdames et messieurs, que nous nous sommes fixé un agenda ambitieux. Je suis sûr qu'il s'agit d'investissements rentables pour l'avenir de la Sarre et de la Grande Région.

Conclusion

Mesdames et messieurs, notre travail transfrontalier – il faut bien s'en rendre compte, a deux dimensions. La première de ces dimensions est la situation réelle des citoyens sur notre territoire et au-delà de nos frontières. Notre objectif est tout simplement d'augmenter petit à petit la qualité de vie de nos concitoyens. Cela peut concerner des choses banales. Quand on a la possibilité, par exemple, de non seulement faire appel à un plombier sarrois mais aussi lorrain ou luxembourgeois pour réparer les installations sanitaires dans sa maison – tout simplement pour obtenir une meilleure offre. En revanche, cela peut concerner également des choses beaucoup plus importantes. Quand un jeune Lorrain, par exemple, a la possibilité, au lieu d'être au chômage pendant de longues années, de suivre une formation en Sarre, peut-être voire de passer son brevet de maîtrise et créer un jour une entreprise. Cet exemple illustre parfaitement l'idée que nous avons en tête quand nous parlons de la Grande Région comme un espace des opportunités. Ces opportunités que nous cherchons constamment à offrir à plus de citoyens peuvent déterminer la réussite ou l'échec du parcours d'une personne. Notre responsabilité à nous est de créer le cadre pour beaucoup plus de parcours réussis que de parcours échoués. Il s'agit là, mesdames et mes-

sieurs, d'une immense responsabilité que nous devons prendre au sérieux. Voilà donc la première dimension concernant notre Grande Région.

L'autre dimension, c'est l'Europe dans son ensemble. Imaginez l'Europe comme un patchwork. Cette couverture correspond uniquement à sa fonction si les coutures tiennent également sous haute pression. Les régions frontalières constituent les coutures de l'Europe. 30% de la population européenne vivent dans des régions frontalières. Nous avons une responsabilité particulière à l'égard de ces personnes-là. Car en tant que région modèle européenne, nous pouvons montrer toutes les coopérations, partenariats et amitiés imaginables. Nous pouvons être un exemple d'échanges transfrontaliers vibrants. Nous pouvons démontrer comment faire d'un espace frontalier un espace d'opportunités. Ainsi, nous pouvons faire plus pour l'Europe que tout beau discours.

Voilà donc, mesdames et messieurs, notre responsabilité. Je vous invite tous à assumer cette responsabilité en coopération avec le gouvernement de la Sarre.